Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

DESA 2026/17

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : …….. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE MATERIEL A L'ASSOCIATION « BSC INITIATIVES – LE COSMOPOLIS » POUR LES CAFES DE L'EMPLOI EN 2026-2027

– – – –

Rapporteur : Madame Isabelle GERVAIS.

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1111-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1- 2 ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le programme national FSE+ (Fond Social Européen) 2021-2027 "*Emploi*, *Inclusion*, Jeunesse et Compétences", soutenant les opérations des " cafés de l'emploi » en vue de proposer aux demandeurs d'emploi un accompagnement renforcé et une mise en relation personnalisée avec les entreprises ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

…/…

CONSIDÉRANT la politique d'insertion soutenue par la ville, afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et de leur permettre une insertion professionnelle durable ;

CONSIDÉRANT le courrier du 8 septembre 2026 de Monsieur Olivier COUSTHAM, Président de l'Association « BSC INITIATIVES - LE COSMOPOLIS », sollicitant la mise à disposition de matériels pour le déroulement des "Cafés de l'emploi" en 2026/2027 ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la mise à disposition, à titre gracieux et selon ses disponibilités, du matériel, à l'association « BSC INITIATIVES - LE COSMOPOLIS », pour les cafés de l'emploi ;

- Monsieur le Maire, ou en son absence, tout élu dûment habilité à signer la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ